


# Le statut d'étudiant entrepreneur




Depuis 2016, l'université de Nîmes propose, en partenariat avec [PEPITE-LR](#) , le statut national étudiant-entrepreneur. L'objectif est d'encourager et soutenir les étudiants et les jeunes diplômés souhaitant se lancer dans la création d'entreprise. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 17 janvier 2019.

Ouvert à tous les étudiants et jeunes diplômés de moins de 28 ans titulaires du baccalauréat, le statut étudiant-entrepreneur leur offre un accompagnement.

Grâce au statut, ils peuvent :

- \* substituer leur stage obligatoire de formation initiale par un temps de travail consacré à leur projet entrepreneurial, sous réserve de l'accord du responsable pédagogique de l'étudiant.
- \* assister à différents cours relatifs à la création d'entreprise et à des ateliers
- \* bénéficier d'une mise en relation avec les partenaires de PEPITE-LR de l'écosystème entrepreneurial

Les étudiants intéressés ont jusqu'au 17 janvier à minuit pour candidater sur la [plateforme nationale](#) . Après étude des dossiers (motivation et qualités du projet entrepreneurial), le comité d'engagement PEPITE-LR délivrera les statuts le 24 janvier.

8 étudiants d'UNÎMES se sont inscrits lors de la première session en septembre 2018.

[En savoir plus](#)

Contact UNÎMES

Corinne Le Gal La Salle

Chargée de mission Relation entreprises

 [corinne.legallasalle@unimes.fr](mailto:corinne.legallasalle@unimes.fr)